



Province de Québec Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le **10 juillet 2023**, à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Mairesse : Audrey Sénéchal

Conseillères : Line Rondeau, Marie-Josée Bibeau

Conseillers : Olivier Plante, Michel Allard, Bernard Coutu, Gilles Côté

L'ensemble des conseillers et mairesse étant présents, le quorum est constaté.

Était aussi présente, Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et agit comme secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, la présidente Madame Audrey Sénéchal, mairesse, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1. Procès-verbaux de la séance du 12 juin 2023

3. DEMANDES CITOYENNES

4. APPROBATION DES COMPTES

4.1. Compte à payer et présentation de la situation financière

5. DÉPÔT DE RAPPORTS

5.1. Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2023)

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1. Autorisation de signature de l'entente avec Bell 9-1-1 de prochaine génération

6.2. Autorisation de dépôt du projet « Parc et sentier » dans le cadre du Comité de Vitalisation-Volet 4 et désignation de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme

6.3. Autorisation et approbation du projet de convention de partenariat avec la caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière en lien avec le projet « Parc et sentier »

6.4. Dépôt du règlement 301 de la MRC de D'Autray intitulé : Règlement décrétant une dépense de 928 998 \$ et un emprunt de 928 998 \$ pour les modifications des systèmes de ventilation et des contrôles

6.5. Demande de don – Mira

6.6. Demande de participation au souper concert-bénéfice du 30^e anniversaire de la fondation *de La Sinfonia de Lanaudière*

6.7. Fermeture de la mairie pour le congé estival soit du 23 juillet au 5 août 2023, et ce, inclusivement

6.8. Autorisation de paiement facture 202304569 de la municipalité de St-Norbert pour le partage de la direction générale 2022-2023

6.9. Autorisation de paiement – Don à la Coop Santé Médecin

6.10. Autorisation de réparation de ponceau – 871, rue Principale

6.11. Demande PIIA – 410, rue de l'Érablière

7. CORRESPONDANCE REÇUE

8. SUIVIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Dépôt des états financiers 2^e trimestre

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

2023-07-118

1. **Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Gilles Côté
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

2 **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance du **12 juin 2023** a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2023-07-119

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Line Rondeau
ET **APPUYÉ** PAR : Gilles Côté
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 comme présenté.

ADOPTÉE.

3. **DEMANDES CITOYENNES**

Suivi de la demande citoyenne pour l'installation de radars éducatifs sur la rue Principale. La municipalité recherche activement des subventions en ce sens.

Aucune autre demande citoyenne.

4 **APPROBATION DES COMPTES**

- 4.1 Comptes à payer et présentation de la situation financière

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 30 juin 2023 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2023-07-120

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 juin 2023 totalisant **44 673.60 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 juin 2023, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **28 983.47 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement. La directrice générale a déposé la liste des encaissements reçus et le solde à la caisse au 30 juin 2023, le solde du placement ET1 ainsi que le ET2 comme suit :



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

<u>Total des encaissements en juin</u>	<u>16 885,02 \$</u>
<u>Compte à la caisse au 30 juin 2023</u>	<u>145 167,66 \$</u>
<u>Placement ET1</u>	<u>220 345,47 \$</u>
<u>Placement ET2</u>	<u>6 590,37 \$</u>

ADOPTÉE.

5 DÉPÔT DE RAPPORT

- 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2023)

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport du concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juin 2023.

6. AFFAIRES DIVERSES

- 6.1 Autorisation de signature de l'entente avec Bell 9-1-1 de prochaine génération

Considérant que l'entente avec Bell 9-1-1 n'a toujours pas été signée à ce jour;

Considérant que ladite entente offrira l'intégration d'un nouveau réseau et d'une meilleure desserte aux citoyens;

Considérant que cette entente améliorera le système d'urgence et permettra l'introduction de nouvelle prise en charge et de nouveaux types de médias : messages textes, images, vidéos, etc. ainsi que plusieurs autres avantages;

Considérant que les municipalités ne pourront bénéficier de ces avantages que lorsque les 100 % des municipalités de la MRC d'Autray desservies par CAUCA auront signé cet accord;

2023-07-121

Il EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante

ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente avec Bell 9-1-1 via le courriel envoyé à cet effet.

ADOPTÉE.

- 6.2 Autorisation de dépôt du projet « Parc et sentier » dans le cadre du Comité de Vitalisation-Volet 4 et désignation de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme

Considérant la demande de subvention en cours dans le cadre du Comité de Vitalisation Volet 4 pour le projet Parc et sentier ;

2023-07-122

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté

ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE DÉSIGNER Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité de St-Cléophas de Brandon dans le cadre du projet déposé au Volet 4.

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4.

ADOPTÉE.



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

- 6.3 Autorisation et approbation du projet de convention de partenariat avec la caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière en lien avec le projet « Parc et sentier »

Considérant la demande de subvention déposée à la caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière dans le cadre du projet « Parc et sentier »;

Considérant la lecture et l'approbation de l'entente;

Considérant que ladite demande de subvention a été acceptée par la caisse Desjardins;

2023-07-123

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE DÉSIGNER Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité de St-Cléophas de Brandon

D'AUTORISER la signature de la convention de partenariat avec la caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière en lien avec le projet « Parc et sentier »

DE TRANSMETTRE ladite entente à la caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière.

ADOPTÉE.

- 6.4 Dépôt du règlement 301 de la MRC D'Autray intitulé : Règlement décrétant une dépense de 928 998 \$ et un emprunt de 928 998 \$ pour les modifications des systèmes de ventilation et des contrôles

Considérant la nécessité de la MRC d'Autray de modifier les systèmes de ventilation et des contrôles;

Considérant les documents relatifs à l'adoption du règlement 301;

2023-07-124

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTOSIER la directrice générale à signer l'avis public ainsi que le certificat de publication.

DE TRANSMETTRE l'avis public et le certificat signés à la MRC D'Autray.

D'AFFICHER l'avis public.

ADOPTÉE.

- 6.5 Demande de don – Mira

DE REMPLIR le formulaire de demande pour que la municipalité devienne un point de service pour le recyclage des cartouches d'encre usagées.

2023-07-125

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

ADOPTÉE.

- 6.6 Demande de participation au souper concert-bénéfice du 30^e anniversaire de la fondation de *La Sinfonia de Lanaudière*

Aucun conseiller ne désire y participer.



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

- 6.7 Fermeture de la mairie pour le congé estival soit du 23 juillet au 5 août 2023, et ce, inclusivement

Considérant la fermeture de la mairie des années précédentes, et ce, à cette même période;

Considérant que la plupart des municipalités sont fermés pendant cette période;

2023-07-126

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la fermeture de la mairie du 23 juillet au 5 août 2023 inclusivement.

D'AFFICHER la fermeture sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE.

- 6.8 Autorisation de paiement facture 202304569 de la municipalité de St-Norbert pour le partage de la direction générale 2022-2023

Considérant l'entente intermunicipale en lien avec le partage de la direction générale ;

Considérant que la facture 202304569 d'un montant de 9 761.01 \$ a été créditée d'un montant de 2 123.83 \$ avec la facture 202304759;

2023-07-127

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de la facture 202304569 d'un montant de 7 637.18 \$.

ADOPTÉE.

- 6.9 Autorisation de paiement – Don à la Coop Santé Médecin

Considérant que la municipalité désire contribuer à la réussite de l'implantation de la Coop Santé Médecin;

Considérant que la municipalité s'est engagée à donner un montant de 20 \$ par citoyen selon le décret de population en vigueur, et ce, pour une période de 5 ans;

2023-07-128

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement de **4 980 \$** à la Coop Santé Médecin.

ADOPTÉE.

- 6.10 Autorisation de réparation de ponceau – 871, rue Principale

Considérant la demande du citoyen et la nécessité de la réparation du ponceau du lot 5 657 584, sis au 871, rue Principale;

Considérant que toutes réparations concernant l'aménagement d'entrées privées situées dans l'emprise de la rue appartenant à la municipalité demandent une autorisation au préalable;

2023-07-129

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante
ET **DÉCLARE SES INTÉRÊTS** : Bernard Coutu



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

D'AUTORISER la demande de réparation du ponceau sis au 871, rue Principale.

ADOPTÉE.

6.11 Demande de PIIA – 410, rue de l'Érablière

Considérant la demande du propriétaire du lot 6 501 572, sis au 410 rue de l'Érablière, en vertu du règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (dit PIIA);

Considérant l'importance d'établir des standards de référence de qualité;

Considérant que le projet respecte l'objectif global du Règlement sur les PIIA, en montrant que l'architecture du bâtiment principal s'intègre harmonieusement à l'environnement naturel du secteur, tout en étant moderne et dynamique;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme signifié lors de sa réunion du 5 juillet 2023;

2023-07-130

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté

ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la demande **2023-0001**, portée par le propriétaire du lot 6 501 572, sis au 410, rue de l'Érablière

ADOPTÉE.

7. CORRESPONDANCE REÇUE

La correspondance reçue est présentée aux conseillers et à l'assemblée.

8. SUIVIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.1 Dépôt des états financiers 2^e trimestre
Suivis des divers dossiers en cours.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Catherine Gagnon,
Directrice générale et greffière-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

À **20 h 41**, l'ordre du jour est épuisé.

2023-07-131

IL EST **PORPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE

-Original signé -

Audrey Sénéchal
Mairesse et
Présidente d'assemblée

- Original signé-

Catherine Gagnon
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Audrey Sénéchal,
Mairesse et Présidente d'assemblée